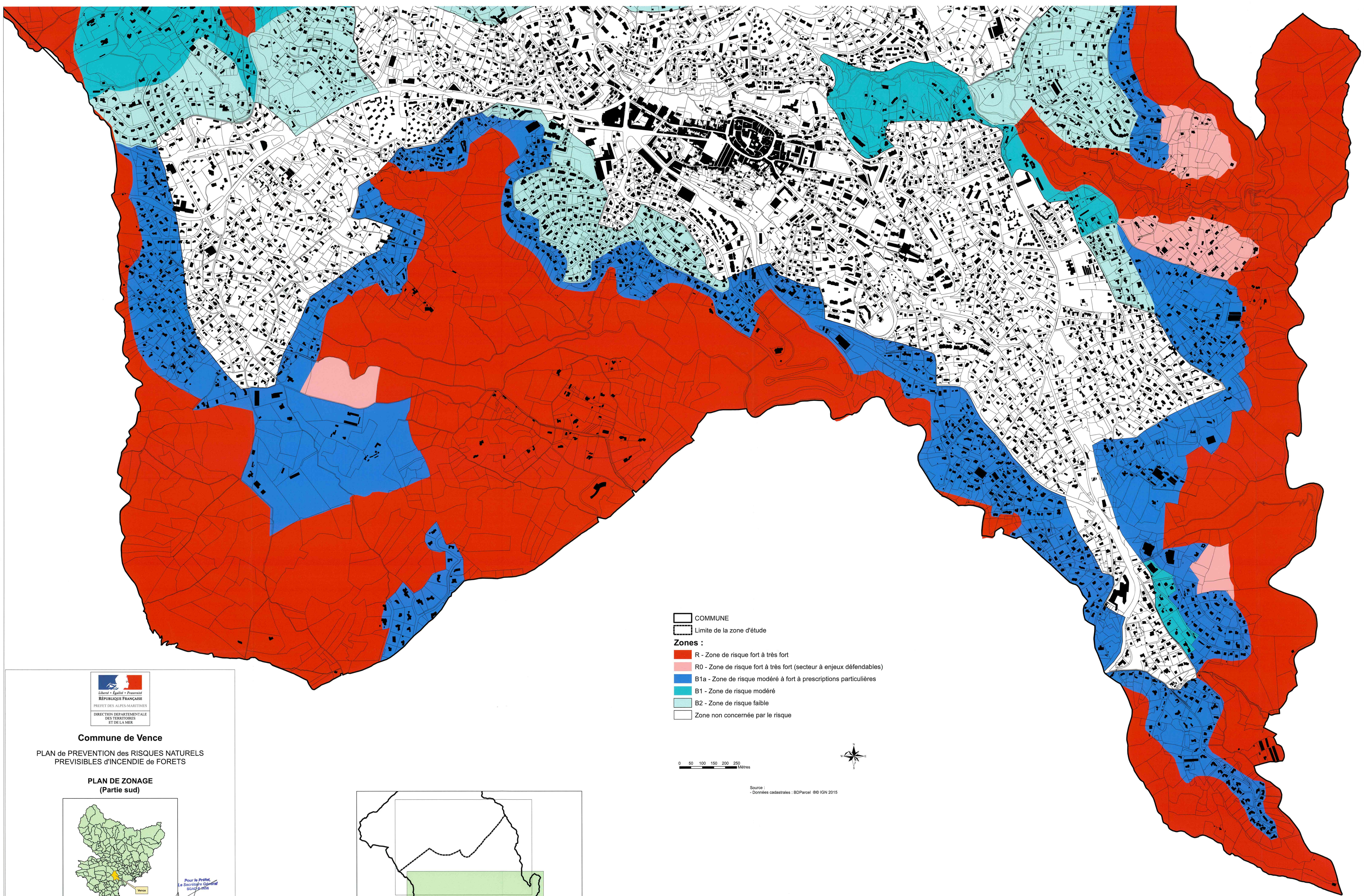




- COMMUNE
- Limite de la zone d'étude
- Zones :**
- R - Zone de risque fort à très fort
 - R0 - Zone de risque fort à très fort (secteur à enjeux défendables)
 - B1a - Zone de risque modéré à fort à prescriptions particulières
 - B1 - Zone de risque modéré
 - B2 - Zone de risque faible
 - Zone non concernée par le risque

0 50 100 150 200 250 Mètres



Sources :
- Données cadastrales : BDParcel
- © IGN 2015



Commune de Vence

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

**PLAN DE ZONAGE
(Partie sud)**



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
BIAU 5-9556
Frédéric MAC KAIN

1:5 000 Octobre 2016

PRESCRIPTION de la révision du PPRIF : 28 novembre 2014

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL : 29 février 2016

ENQUETE PUBLIQUE : du 4 avril au 6 mai 2016

APPROBATION du PPRIF : Arrêté du **24 OCT. 2016**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

